

au travail

commission **Travail-Emploi**
du **PCF**

contact
vsandoval@pcf.fr

juillet 2015

comment lutter contre le chômage ?

La courbe du chômage est loin de s'inverser. Et les chômeurs de longue durée sont de plus en plus nombreux parmi les « privés d'emploi ». Pourtant les médias et nos « experts en économie » continuent de nous le répéter : la seule politique pour faire face à ce fléau serait celle suivie par les gouvernements successifs. Il faudrait « libérer » toujours plus le travail, s'attaquer à toute réglementation en matière de licenciement et d'embauche afin de permettre aux entreprises d'embaucher, et réduire les allocations chômage pour « inciter » les « assistés » à reprendre un emploi.

Cette bataille idéologique accompagne la casse du droit du travail, un moindre coût juridique et financier des licenciements, le développement de formes d'emplois de plus en plus précaires et une nouvelle réforme de l'assurance chômage.

Elle se heurte cependant aux réalités. Ce qui freine les embauches dans les PME, ce n'est pas le coût d'un éventuel licenciement, c'est le carnet de commande ou le nombre de clients. En revanche, la baisse du coût des licenciements est une aubaine pour les grandes entreprises, dont les politiques de fusions/acquisitions visent précisément à réduire les effectifs et faire ainsi monter la valeur des actions. De même, la fin de contrat précaire est la première cause de l'accroissement des inscriptions à Pôle emploi.

Une lutte efficace contre le chômage passe par l'arrêt des politiques d'austérité et du gel des salaires, la réduction du temps de travail et le développement de nouveaux services publics, un effort de formation professionnelle des entreprises beaucoup plus important et une relance de l'emploi industriel dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique. Elle suppose également de nouveaux droits d'intervention des salariés dans la gestion, notamment un droit suspensif des licenciements dans l'attente de l'analyse de solutions alternatives.

Véronique Sandoval
responsable du secteur *Travail-Emploi*

2015
doit être
l'année de
l'inversion
de la courbe
du chômage
Ségolène Royal

28, 29
et 30 août
université d'été
du PCF
aux Karellis

baisse du taux de chômage ne veut pas dire reprise de l'emploi

Comment expliquer cet écart ? Par le découragement d'un certain nombre de demandeurs d'emploi, inscrits à Pôle emploi, mais qui ne recherchent plus activement un emploi. C'est particulièrement le cas chez les salariés de plus de 50 ans dont le taux d'activité (la volonté de trouver un emploi) s'est accru en raison du recul de l'âge de la retraite, mais qui n'en trouvant toujours pas au bout de plusieurs mois ne sont plus assez actifs dans leur recherche d'un emploi pour être classés parmi les chômeurs au sens du BIT. Ainsi, en un an, les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A se sont accrus de 4,1% parmi les 26-49 ans, et de 8,7% parmi les 50 ans et plus, tandis que la durée moyenne depuis leur date d'inscription à Pôle emploi s'accroissait, entre août 2014 et mai 2015, de 17 jours, mais de 65 jours parmi les 50 ans et plus.

Au premier semestre 2015, le nombre de chômeurs, au sens du BIT, est inférieur de 26 000 à celui recensé au quatrième trimestre 2014. En revanche, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi comme sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour en occuper un dans les deux semaines qui suivent s'accroît, lui, de 12 000.



chômage et santé

Le chômage influe sur la santé de deux façons : le chômage, en diminuant les revenus, influe sur l'alimentation, la qualité du logement, mais aussi sur la capacité de se cultiver, de lier des relations sociales riches, toutes choses qui contribuent à la construction de la santé.

Mais ne pas avoir accès à l'emploi ne veut pas seulement dire ne pas avoir de revenus suffisants. Car le travail est, avant tout un élément central de construction de l'individu. Il donne à la personne une place dans la société, un sentiment d'utilité, de valeur personnelle et contribue ainsi au maintien de la santé psychique et sociale.

Les inégalités sociales de santé sont connues mais les statisticiens s'intéressent trop peu aux inégalités liées à l'absence d'emploi.

Nadine Khayi, médecin du travail



la crise du travail à Pôle emploi

« **E**n 2009, lors de la fusion, je faisais une demi-journée d'inscriptions par semaine, maintenant c'est quatre ou cinq. À l'époque, je pouvais aller dans les entreprises rencontrer les recruteurs, je n'ai plus le temps maintenant, alors que c'est censé être le cœur de notre métier [...] Depuis septembre, on a eu des renforts en CDD. Mais on les a mis à l'accueil, alors que c'est le dernier endroit où il faudrait les mettre. Sans formation ou presque, ils doivent régler rapidement les problèmes des demandeurs d'emploi. Cela génère beaucoup de tensions, il y a beaucoup de violence à l'accueil [...] Dans les couloirs, on nous parle taux de remplissage, taux d'inscription dans les dix jours, taux de mise en relation. Je suis censé envoyer, tous les deux mois, une offre à au moins 60% des chômeurs que je suis. Mais où est l'intérêt d'envoyer des annonces à des chômeurs qui y ont déjà accès sur le site de Pôle emploi ? »

Bertrand, conseiller Pôle emploi dans une des agences les plus chargées de France, située en zone urbaine sensible (ZUS)



CHÔMAGE ET INDEMNISATION

poser la question de la précarité

Depuis trois ans, soit depuis l'arrivée de F.Hollande à l'Élysée, le chômage n'a cessé d'augmenter, pour atteindre désormais des niveaux jusqu'alors inconnus.

Le nombre des demandeurs de « catégorie A » – ceux qui sont sans emploi et à la recherche d'un emploi à plein temps – s'est accru de 600 000 ; et, si l'on considère l'ensemble des demandeurs d'emploi tenus « d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi » pour continuer à figurer sur les listes de Pôle emploi (les catégories A+B+C), leur effectif a fait un bond de plus d'un million. Enfin, si l'on prend en compte l'ensemble des demandeurs d'emploi, y compris ceux qui ne sont pas tenus d'accomplir des actes de recherche d'emploi (catégories D et E), le cap des 6,4 millions est désormais en passe d'être franchi. Du jamais vu...

Contrairement à ce que certains aimeraient faire croire, être inscrit à Pôle emploi ne veut pas dire être indemnisé par l'assurance-chômage. Loin de là ! En effet, sur ces 6,4 millions de chômeurs, seuls un peu moins de 2,4 millions sont pris en charge par le « RAC » (risque d'assurance-chômage) : tout juste 40%. Et leur indemnisation n'est, en moyenne, selon l'UNEDIC, que de 1 095€ par mois, soit de l'ordre de 0,75 SMIC (actuellement : 1 457,52€ bruts mensuels pour 35 heures par semaine)

Si les chômeurs sont dans leur immense majorité dans une situation financière difficile en termes d'indemnisation, ou dramatique parce que pas indemnisés du tout, c'est d'abord parce qu'ils viennent d'un emploi précaire : 51% des indemnisations font suite à une fin de CDD ou de mission d'intérim et 25% à une fin de contrat à temps partiel. La durée d'affiliation, c'est-à-dire le nombre de mois pendant lesquels le chômeur indemnisé a cotisé à l'assurance-chômage, est par ailleurs, comme le souligne l'UNEDIC, « très

corrélée au motif de fin de contrat de travail : plus courte pour les fins de CDD et intérim ». La précarité salariale débouche de ce fait sur des droits à indemnisation limités.

En dépit de cette situation – faible part de chômeurs indemnisés, indemnisation moyenne inférieure au SMIC –, l'UNEDIC est néanmoins financièrement dans le rouge... Il est prévu que pour 2015 l'UNEDIC verse 38,5 Md€ d'allocations pour 33,9 Md€ de cotisations reçues, soit un déficit de 4,6 Md€ sur l'année ; ce qui porterait alors sa dette à près de 26Md€.

Bien sûr, dans les négociations à venir pour renouveler la convention d'assurance-chômage, le MEDEF voudra tirer argument de cette situation pour exiger des économies dans les allocations versées, tout en continuant de marteler que la réduction du chômage passe par une plus grande « flexibilité du contrat de travail ». Or c'est l'inverse de ce qu'il faut faire si on veut rétablir l'équilibre de l'assurance-chômage. Les CDI « rapportent » bien plus de cotisations, qu'ils ne « coûtent » en indemnisation. Alors que, à l'inverse, les contrats à durée limitée « coûtent » bien plus qu'ils ne « rapportent ». Ce sont eux qui mettent l'UNEDIC en déficit.

Voilà pourquoi la revendication d'une cotisation chômage modulée selon le type de contrat et sa durée, est légitime et nécessaire.

Le développement de la précarité est d'abord une catastrophe pour les salariés ; elle est aussi un facteur de fragilisation de l'assurance-chômage.

Jacques Rigaudiat
économiste



La loi du marché

un film de Stéphane Brizé, récompensé par le festival de Cannes 2015

Pôle Emploi ne quittez pas

un film documentaire de Nora Philippe, diffusé sur LCP à 20h30 le 24 novembre 2014

Robert Badinter veut-il condamner à mort les droits des travailleurs ?

Louvrage de Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen intitulé *Le travail et la loi* repose sur l'idée, absurde, que la complexité croissante du droit, l'inflation législative contribuent au chômage. [...] Les auteurs ont poussé le cynisme jusqu'à rédiger une Déclaration des droits du... travail et non des travailleurs. À rebours de l'esprit de la Déclaration des droits de l'Homme qui reconnaît des droits aux individus, il n'est proposé ici de ne reconnaître que leur fonction économique.

Certains diront qu'il ne s'agit que d'une reprise de certains droits existants. C'est hélas loin d'être exact. À titre d'illustration, la place laissée à l'accord collectif constituerait un recul des pro-

tections légales qui concernent tous les salariés[...] Le livre a été annoncé hier pour faire oublier le plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif, et aujourd'hui, en pleine tempête sur le 49-3, Emmanuel Macron annonce qu'il veut continuer à réformer le marché du travail.

La mise à mort des droits des salariés serait-elle le vrai programme de ce gouvernement ?

communiqué de presse du groupe
CDR à l'Assemblée nationale

André Chassaigne
président du groupe



en direct

des luttes

on a besoin de nos RTT

Pourquoi des milliers d'agents de l'AP-HP se battent-ils contre le plan Hirsh de réorganisation du travail dans les hôpitaux parisiens ? Parce que, faute de personnel suffisant, les journées de RTT s'accumulent dans les comptes épargne temps des agents. Pour y remédier tout en procédant aux économies demandées au secteur hospitalier par le gouvernement, il est donc proposé de réduire les RTT auxquelles les salariés ont droit, par une réduction concomitante de leur journée de travail, mais au prix de son intensification.

Or « *Faire en 7 heures ce qui se fait en 7h36 se traduirait par une productivité plus intense [...] mais avec le rythme actuel on n'a déjà pas le temps de s'occuper correctement de nos patients, d'assurer une bonne qualité des soins. En outre, on a besoin de ces journées RTT pour récupérer [...] Si on continue d'augmenter la charge de travail des agents, on court au drame. Notre objectif, c'est que les patients soient en sécurité. Or on n'en prend pas le chemin* ».

interview de Zeina
réalisée par Alexandra Chaignon, *l'Humanité*

non au sacrifice du droit du travail au nom du droit à l'emploi

Sous prétexte de favoriser l'emploi dans les PME, le gouvernement introduit dans le projet de loi Macron le plafonnement des indemnités de licenciement susceptibles d'être accordées par le juge prud'homal en cas de licenciement abusif. L'« assouplissement » des licenciements n'a jamais favorisé l'emploi. En revanche, c'est le principe fondamental du droit de la victime à une réparation intégrale du préjudice subi qui est remis en cause. Ce plafonnement des dommages et intérêts dus par l'employeur en cas de licenciement injustifié permet en outre à celui-ci de savoir à l'avance le coût d'un tel licenciement et donc de le provisionner. Et avec la quasi-impunité pour l'employeur d'un licenciement abusif de salariés ayant moins de deux ans d'ancienneté, c'est à un retour au CPE, rejeté il y a dix ans par la mobilisation de toute une génération, que l'on assiste.

retrouvez-nous à l'Université d'été
du PCF, les 28, 29 et 30 août
aux Karellis

toute l'information et
le bulletin d'inscription sont sur
www.universite-ete.pcf.fr

